



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

Affaire n°22-180419 : Renouvellement de l'offre d'accueil enfance et jeunesse / Validation des objectifs quantitatifs et financiers du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018 à 2021

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 01 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 22

Absent (s) : 03

Procuration (s) : 04

Total des votes : 26

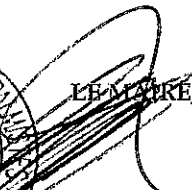
Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

L'an deux mille dix-neuf le TREIZE AVRIL à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.


LE MAIRE,
Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM22-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 22-130419 :

Renouvellement de l'offre d'accueil enfance et jeunesse / Validation des objectifs quantitatifs et financiers du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018 à 2021

Le Maire rappelle que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a instauré, par circulaire n° LC-2006-076 du 22 juin 2006, le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) en remplacement des deux contrats précédents, à savoir le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre.

Pour rappel, ce contrat vise à formaliser l'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Réunion aux côtés de la Collectivité pour développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes de moins de 18 ans.

Depuis la contractualisation en 2010-2013 puis de 2014 à 2017, la Commune a participé financièrement au fonctionnement des activités destinées aux jeunes (3-17 ans) et à celui de la crèche. En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales a versé une prestation de service à notre Collectivité en fonction de critères de prix de revient, de taux d'occupation et du montant de la participation financière de la Commune.

Le dernier contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Le 14 décembre 2017, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales et afin de garantir les subventions sur les places développées, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur d'un renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2018 à 2021 (le temps de l'élaboration de la convention cadre pour la nouvelle période contractuelle) sur les objectifs suivants :

- le maintien de la participation au développement des 20 places supplémentaires pour la crèche municipale Rita GARSANI,
- le maintien de la participation à la mise en place d'activités périscolaires et extrascolaires avec d'une part un développement revu à la baisse pour certaines actions afin de ne pas être pénalisé sur l'atteinte des objectifs quantitatifs et d'autre part certains autres objectifs revus à la hausse;
- la participation au financement du BAFA/BAFD,
- la participation au financement de la coordination,
- la participation à l'actualisation de l'analyse des besoins sociaux, démarche qui au-delà de l'obligation légale pour le CCAS, constitue avant tout un outil d'aide à la décision apportant les éléments de compréhension des besoins existants ou à venir des populations du territoire communal.

Ces orientations avaient pris en compte les dernières directives de la CNAF de l'époque qui stipulaient que « l'ensemble des actions d'accueil et de pilotage pour le volet jeunesse inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse renouvelé dès le 1^{er} janvier 2018, doivent être reconduites sur la base des heures prévisionnelles inscrites au 31/12/2017.

Depuis et après un an de réunions de travail avec les techniciens de la CAF, il est apparu nécessaire d'aller vers :

- un développement de certaines activités et une baisse pour d'autres tenant compte de la réalité des besoins de la Commune pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire,
- le maintien des objectifs pour l'EAJE
- le lissage de l'enveloppe budgétaire prévue pour la commune de la Plaine des Palmistes sur l'ensemble des activités afin que quel que soit le taux d'activité, la Commune ne soit pas pénalisée sur le reste à charge des activités en dépassement non pris en compte dans le précédent contrat.

De plus, quel que soit le niveau d'atteinte des objectifs, ces activités restent utiles aux familles et enfants de la Commune. Elles contribuent à une des grandes missions du contrat de territoire : Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Elles visent par ailleurs l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

Aussi, pour le contrat 2018- 2021, il est donc proposé avec l'accord des services de la CAF :

- le maintien de la participation au développement des 20 places supplémentaires pour la crèche municipale Rita GARSANI,
- la modification des objectifs quantitatifs des activités péri et extra-scolaires par rapport aux objectifs quantitatifs du précédent contrat comme suit :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM22-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Actions	Quantitatif 2014/2017		Quantitatif 2018/2021		Observations
	Total	CEJ	Total	CEJ	
EAJE	40	20	40	20	
ALSH					
<u>CLSH Primaire 6/12 ans :</u>					
- Janvier	60	-	40	-	Diminution de 60 places au CEJ
- Mars	60	24	40	4	
- Mai	60	23	40	3	
- Juillet	60	-	40	-	
- Octobre	60	29	40	9	
	300	76	200	16	
<u>CLSH Maternel 3/6 ans :</u>					
- Janvier	50	-	40	-	Diminution de 39 places au CEJ
- Mars	50	26	40	16	
- Mai	50	24	40	14	
- Juillet	50	9	40	-	
- Octobre	50	31	40	21	
	250	90	200	51	
<u>CLSH Ados 12/17 ans :</u>					
- Janvier	30	30	25	25	Diminution de 25 places au CEJ
- Mars	30	30	25	25	
- Mai	30	30	25	25	
- Juillet	30	30	25	25	
- Octobre	30	30	25	25	
	150	150	125	125	
<u>Mercredi loisirs 6/12 ans</u>	35	10	40	15	Augmentation de 5 places au CEJ
<u>Mercredi loisirs 3/6 ans</u>	35	10	40	15	Augmentation de 5 places au CEJ
<u>Accueil périscolaire 6/12 ans</u>	60	11	80	31	Augmentation de 20 places au CEJ
<u>Accueil périscolaire 3/6 ans</u>	35	35	50	50	Augmentation de 15 places au CEJ
<u>Pause méridienne 6/12 ans</u>	110	110	110	110	Aucun changement
TOTAL ALSH	975	492	845	413	

- la participation au financement du BAFa/BAFD pour 10 stagiaires par an,
- la participation au financement de la coordination des actions inscrites au contrat (Enfance Jeunesse ou Convention Territoriale Globale en fonction de l'option retenue par la CAF Réunion ; en effet à compter de 2020, la signature d'une CTG sera obligatoire et le CEJ s'éteindra progressivement au profit des CTG. La CAF de la Réunion réfléchirait à une migration vers la CTG dès 2019)
- la participation à l'actualisation de l'Analyse des Besoins sociaux (ABS), démarche qui au-delà de l'obligation légale pour le CCAS, constitue avant tout un **outil d'aide à la décision** apportant les éléments de compréhension des besoins existants ou à venir des populations du territoire communal.


 Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190413-DCM22-130419-
 DE
 Date de télétransmission : 18/04/2019
 Date de réception préfecture : 18/04/2019

Pour y parvenir, la CAF contribuera à la mise en place des nouvelles places diminuées, confortées ou augmentées comme suit :

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Crèches collectives	Crèche Rita GARSANI	81 912,31 €	91 115,12 €	89 707,43 €	87 947,78 €	
		Total Accueil Enfance		81 912,31 €	91 115,12 €	89 707,43 €	87 947,78 €	
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH OMJL	36 889,68 €	36 889,68 €	36 889,68 €	36 889,68 €	
		Total Accueil Jeunesse		36 889,68 €	36 889,68 €	36 889,68 €	36 889,68 €	
	Pilotage Enfance	Diagnostic initial	Diagnostic	7 301,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Poste de coordination	Coordination CEJ	27 754,18 €	27 754,18 €	26 374,08 €	0,00 €	
		Total Pilotage Enfance		35 055,81 €	27 754,18 €	26 374,08 €	0,00 €	
	Pilotage Jeunesse	Formation BAFA BAFD	BAFA / BAFD	4 496,13 €	4 496,13 €	4 272,56 €	0,00 €	
		Total Pilotage Jeunesse		4 496,13 €	4 496,13 €	4 272,56 €	0,00 €	
	TOTAL		Total Action nouvelle		158 353,93 €	160 255,11 €	157 243,75 €	124 837,46 €

Source CAF ; il faut lire Kaz des Loupiots en lieu et place de OMJL dont la rectification n'a pas été prise en compte par la CAF dans le paramétrage de leur logiciel de calcul.

Sur le précédent contrat l'intervention financière de la CAF a été déclinée comme suit :

	Versement CAF
2014	85 870,20 €
2015	125 709,87 €
2016	125 720,10 €
2017	131 048,34 €
Total	468 348,51 €

La participation financière de la commune pour la nouvelle période contractuelle est indiquée dans les fiches actions jointes en annexes.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 3 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal) :

- VALIDE le renouvellement du document cadre pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021 sur les engagements ci-dessus,

- INSCRIT au budget principal la subvention de fonctionnement à l'association « La Kaz Des Loupiots » nécessaire à la mise en œuvre des actions,

Accusé de réception en préfecture
974-219740065/20190413-DCM22-130419-DE
Date de transmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

- AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer le contrat dès qu'il sera finalisé.

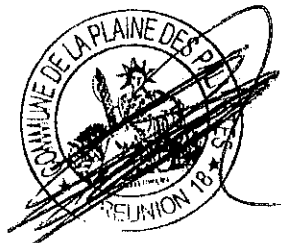
(Pièce-Jointe : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018 à 2021- Fiches Actions).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM22-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM22-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Etablissement d'accueil du jeune enfant

❖ Identification

Type d'accueil	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants
Nom de la structure	Rita GARSANI
Adresse/ localité de la structure	18 bis, rue Aimé PAYET
Nom du Gestionnaire porteur du projet	CCAS de la Plaine des Palmistes
Adresse du gestionnaire	1, rue Louis Carron
Partenaire du Cej qui finance	Commune de la Plaine des Palmistes

❖ Nature du Projet

- **Objectifs généraux du projet d'action** : au vu du constat du diagnostic, la population de la commune a augmenté de 79 % de 2000 à 2015. Cette montée en charge s'est accompagnée de nouvelles demandes de solutions de garde, d'autant plus que le contexte économique actuel oblige les parents à travailler. Depuis février 2014, la commune dispose d'une offre d'accueil de 40 places pour les enfants de moins de 4 ans accueillis à la crèche Rita GARSANI.
- Au vu de la demande des familles, la collectivité s'est fixée l'objectif de maintenir le nombre de places offertes.

Les objectifs généraux :

- Offrir un mode de garde adapté aux parents de jeunes enfants en palliant au mieux l'absence nécessaire des parents, mais sans s'y substituer.
- Faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- Permettre à l'enfant de découvrir la vie en collectivité en lui assurant un développement harmonieux.
- Aider au développement de l'insertion professionnelle des parents.
- Participer au développement économique de la commune en créant des emplois.

• **Descriptif opérationnel du projet**

Inscrites au schéma de développement du Cej 1ère génération signé pour la période 2010-2013, et renouvelées au Cej 2^{ème} génération, les 20 places d'accueil supplémentaires ont permis de mieux satisfaire les demandes des familles sur le territoire. Au total, ce sont 40 places d'accueil en direction des enfants de moins de 4 ans qui sont proposées aux familles palmplainoises. L'ouverture de la structure de 40 places a pu se faire en février 2014.

Ces 20 places supplémentaires seront donc réinscrites au Cej pour la période 2018-2021.

Les locaux :

Le développement de 20 places supplémentaires a donc nécessité la construction d'une nouvelle structure d'un peu plus de 600 m2 comprenant :

- Trois unités de vie (bébés/moyens/grands)
- Les locaux communs comprenant atrium et salle de jeux
- Les locaux de gestion et d'accueil
- Des locaux de service comprenant biberonnerie, office, buanderie, lingerie, vestiaires-sanitaires du personnel, salle de détente pour le personnel
- Des locaux fonctionnels (rangement des fournitures, jouets, local poubelles...)

L'organisation de l'accueil :

Les 40 enfants seront répartis par tranche d'âge (3 unités d'accueil, respectivement de 0 à 15 mois, de 15 à 24 mois et de 24 mois et plus) et encadrés par des professionnels diplômés.

Les activités développées :

- Activités ludiques et manuelles
- Les jeux d'extérieur
- Les activités physiques (gymnastique, promenades...)

Le personnel :

Depuis l'ouverture de l'E.A.J.E., le recrutement de personnel supplémentaire a été nécessaire pour compléter l'équipe existante :

Une Educatrice de Jeunes Enfants, deux auxiliaires de puériculture, trois animatrices et un personnel d'entretien des locaux à plein temps.

*l'équipe existante est composée :

- De personnel à temps plein : 1 directrice, 1 directrice adjointe, 3 auxiliaires de puériculture, 5 animatrices, 1 agent de cuisine, 1 agent d'entretien
- De personnel à temps partiel : 6 animatrices, 4 agents d'entretien des locaux.

Commune de La Plaine des Palmistes

Fiche action CEJ 3G N°1

• Critères d'évaluation

- Taux d'occupation de la structure : respect des objectifs quantitatifs
- Qualité de l'accueil : réalisation et mise en œuvre des objectifs du projet éducatif, intégration des enfants porteurs de handicap, matériel éducatif mis à la disposition des enfants en qualité et en nombre suffisant, état des locaux, attention accordée aux repas, participation des familles à la vie de l'établissement (rencontres...), moyens au niveau du personnel (formation, supervision)
- Respect des objectifs financiers

❖ Activité :

	2017 Réel	2018	2019	2020	2021
Capacité théorique					
Nombre de jours de fonctionnement par an	238	242	242	242	242
Amplitude d'ouverture par jour	10h30	10h30	10h30	10h30	10h30
Nombre d'heures d'ouverture par an	2499	2541	2541	2541	2541
Nombre de places PMI	40	40	40	40	40
Capacité théorique ¹ (accueil modulé: 15 enfants sur 1 h 30 / 40 enfants sur 9 h)	99 960	92 565	101 640	101 640	101 640
Prévisions d'activité					
Nombre d'heures enfant payés par les familles (moins de 4 ans)	79 596	78 953	78 953	78 953	78 953
Nombre d'heures enfant payés par les familles (4-6 ans)	/	/	/	/	/
Nombre total d'heures enfant payés par les familles	79 596	78 953	78 953	78 953	78 953
Taux d'occupation ²	85.29 %	85.29 %	77.68 %	77.68 %	77.68 %

¹Nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées.

²Taux N+2 par rapport à exercice civil d'ouverture de l'activité >= 80 %

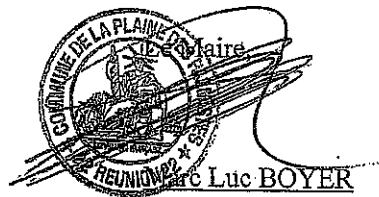
Commune de La Plaine des Palmistes

Fiche action CEJ 3G N°1

❖ Données financières :

	2017 Réal	2018	2019	2020	2021
Charges					
Personnel	592 442.05	592 000.00	593 000.00	594 000.00	595 000.00
Autres charges	100 290.67	128 554.40	129 154.40	129 754.40	130 354.40
Total Charges	692 732.72	720 554.40	722 154.40	723 754.40	725 354.40
Produits					
Participations Familiales	77 756.07	78 000.00	78 195.00	78 395.00	78 595.00
PSU / PSO	299 300.28	287 317.26	287 122.26	290 085.18	293 838.83
Autres Subventions (Etat)	177 376.69	/	/	/	/
Subvention Municipalité	138 299.68	355 237.14	356 837.14	355 274.22	352 920.57
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants	/	/	/	/	/
Total Produits	692 732.72	720 554.40	722 154.40	723 754.40	725 354.40
Prix de revient par acte	9.13	9.13	9.15	9.17	9.19

Fait à La Plaine des Palmistes, le 15 FEV. 2019



Fiche Action Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM22-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Activités A.L.S.H.

❖ Identification :

Accueil concerné	CLSH, Mercredi Jeunesse et APS maternel et élémentaire, Adolescents
Nom du site	Ecole élémentaire Claire Hénou Ecole maternelle les Myosotis Ecole Zulmé PINOT
Adresse du site	5 et 7, rue Louis Carron - 97431 Plaine des Palmistes 9, rue des songes - 97431 Plaine des Palmistes
Nom du Gestionnaire porteur du projet	La Kaz des Loupiots
Adresse du gestionnaire	49, lot les Palmiers - La Confiance - 97470 Saint-Benoît
Partenaire du Cej qui finance	Commune de La Plaine des Palmistes

❖ Nature du Projet

• Objectifs généraux du projet d'action :

Constat issu du diagnostic :

Dans un contexte économique qui oblige souvent les parents à travailler, les besoins d'accueil des enfants hors temps scolaire sont croissants. Dès 1994, et ceci afin de répondre à ces besoins d'accueil extra et péri scolaire, la Commune avait confié à une association, la mission de développer des activités de Loisirs en direction des enfants de 3 à 12 ans, avec des objectifs contractualisés souvent dépassés. L'offre de service comprenait des mercredis jeunesse, des centres de loisirs sans hébergement pendant les petites et grandes vacances scolaires et de l'accueil périscolaire (uniquement pour les 6-12 ans).

En raison d'une demande croissante des familles, la commune a décidé de développer son offre d'accueil péri et extra-scolaire en direction des enfants de 3 à 12 ans mais également de 12 à 17 ans.

Ainsi, dès 2010, les familles palmplainoises ont pu profiter de places supplémentaires en mercredis jeunesse, centres de loisirs sans Hébergement et accueils périscolaires. De nouvelles actions ont pu également être développées, tenant compte de besoins repérés sur la commune les années précédentes : la pause méridienne pour les enfants de 6 -12 ans et les centres de loisirs sans Hébergement pour les adolescents.

Objectifs :

- Pérenniser le développement de l'offre d'accueil de loisirs en direction des enfants de + de 6 ans
- Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie personnelle
- **Descriptif opérationnel du projet pour le CEJ 3 G 2018 - 2021 :** au vu des réalisations constatées les années précédentes, il a été nécessaire d'adapter ce nouveau CEJ en fonction de la demande réelle de la population :
 - **Centre de loisirs 6-12 ans, petites vacances (mars-mai-octobre) :** la commune souhaite diminuer les objectifs en enlevant 20 places par CLSH, soit 16 places au total au lieu de 76
 - **Centre de loisirs 3-6 ans, petites vacances (mars-mai-octobre) :** la commune souhaite diminuer les objectifs en enlevant 10 places par CLSH, soit 51 places au total au lieu de 81

Commune de La Plaine des Palmistes

Fiche action CEJ 3G N° 2

- **Centre de loisirs 3-6 ans, vacances de juillet/août** : la commune a souhaité supprimer les 9 places développées
- **Mercredi Loisirs 3-6 ans** : la commune souhaite développer 5 places supplémentaires, compte tenu du dépassement régulier sur cette activité, soit 15 places au total au lieu de 10
- **Mercredi Loisirs 6-12 ans** : la commune souhaite développer 5 places supplémentaires, compte tenu du dépassement régulier sur cette activité, soit 15 places au total au lieu de 10
- **Accueil périscolaire 6-12 ans** : la commune souhaite développer de 20 places supplémentaires, compte tenu des réalisations constatées, soit 31 places au lieu de 11
- **Accueil périscolaire 3-6 ans** : la commune souhaite développer 15 places supplémentaires, compte tenu des réalisations constatées, soit 50 places au total au lieu de 35
- **Pause méridienne 6-12 ans** : la commune souhaite maintenir les 110 places développées
- **Centre de loisirs 12-17 ans, petites vacances (mars-mai-octobre)** : la commune souhaite diminuer les objectifs en enlevant 5 places par CLSH, soit 75 places au total au lieu de 90
- **Centre de loisirs 12-17 ans, vacances de janvier et juillet/août** : la commune souhaite diminuer les objectifs en enlevant 5 places par CLSH, soit 50 places au lieu de 50

Activités :

Les centres de loisirs et les mercredis loisirs sont ouverts de 8 h à 16 h, avec les activités :

- ludiques : sensibilisation aux problèmes de l'environnement...
- physiques et sportives : randonnées de découverte du patrimoine de la commune, échanges sportifs
- manuelles : activités à thèmes événementiels
- sorties : sur les autres communes (bowling, piscine, parc Akoatys, Karting...)

L'accueil périscolaire est ouvert le soir de 15h30 à 17 h, et la pause méridienne de 12 h à 13 h, avec les activités :

- jeux ludiques et sportifs dans la cour,
- goûter pour l'accueil périscolaire

Le Personnel mobilisé : pour toute la période concernée, un personnel d'encadrement est recruté, à raison d'1 animateur pour 10 enfants concernant les 3-6 ans, et d'1 animateur pour 12 enfants pour les 6-12 ans et les 12-17 ans. Les équipes se composent d'un directeur diplômé BAFD ou équivalent, d'animateurs diplômés BAFA et d'un assistant sanitaire diplômé PSC1 (Premiers Secours Civiques de niveau 1).

Critères d'évaluation

- Taux d'occupation de la structure : respect des objectifs quantitatifs
- Qualité de l'accueil : réalisation et mise en œuvre des objectifs du projet éducatif, intégration des enfants handicapés, matériel éducatif mis à la disposition des enfants en qualité et nombre suffisant, état des locaux, attention accordée aux repas, participation des familles à la vie de l'établissement (rencontres...), moyens au niveau du personnel (formation, supervision).
- Respect des objectifs financiers.

Commune de La Plaine des Palmistes

Fiche action CEJ 3G N° 2

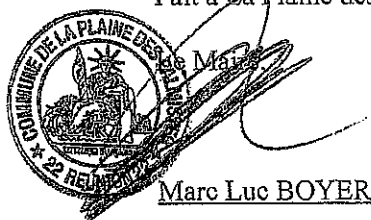
❖ **Activité :**

	2017			2018	2019	2020	2021
	Prévues	Réelles	Hors CEJ				
Capacités théoriques							
Nombre de jours de fonctionnement	/	280	/	280	280	280	280
Amplitude d'ouverture par jour	/	8 h	/	8 h	8 h	8 h	8 h
Nombre d'heures d'ouverture/ an	/	1 356	/	1948	1948	1948	1948
Nombre de places contractualisées	/	975	/	845	845	845	845
Nombre d'heures de travail annuelles des personnels encadrant	/	/	/	/	/	/	/
Capacité théorique	/	109 612	/	109 612	109 612	109 612	109 612
Prévisions d'activité							
Nombre de jours enfants	/	38 425	/	42 075	42 075	42 075	42 075
Nombre d'heures enfants	/	81 101	/	95 192	95 192	95 192	95 192
Taux d'occupation (en %)	/	%	/	86,84%	86,84%	86,84%	86,84%

❖ **Données financières :**

	2017			2018	2019	2020	2021
	Prévues	Réelles	Hors CEJ				
Charges							
Personnel	/	76 497.18	/	139 643.83	139 643.83	139 643.83	139 643.83
Autres charges	/	168 384.84	/	166 891.92	166 891.92	166 891.92	166 891.92
Total Charges	/	244 882.02	/	306 535.75	306 535.75	306 535.75	306 535.75
Produits							
Participations Familiales	/	35 622.89	/	61 973.78	61 973.78	61 973.78	61 973.78
PSO	/	43 794.54	/	51 403.68	51 403.68	51 403.68	51 403.68
Autres Subventions	/	72 207.68	/	87 785.91	87 785.91	87 785.91	87 785.91
Subvention Municipalité	/	91 943.93	/	105 372.38	105 372.38	105 372.38	105 372.38
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants	/	/	/	/	/	/	/
Total Produits	/	243 569.04	/	306 535.75	306 535.75	306 535.75	306 535.75

Fait à La Plaine des Palmistes, le 15 FEV. 2019



 Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM22-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Formation BAFA / BAFD

Enfance
Jeunesse

❖ **Identification**

Nature	BAFA/BAFD
Partenaire du Cej qui finance	Collectivité territoriale - Commune de la Plaine des Palmistes

❖ **Nature du Projet**• **Objectifs généraux de la formation :**

Les actions mises en place, et renouvelées en faveur des 3 - 17 ans, nécessitent la mise à niveau de l'encadrement, de façon continue; pour des questions financières, il est primordial de répondre à la demande des personnes qui souhaitent obtenir le B.A.F.A. ou le B.A.F.D. et se former ainsi dans le domaine de l'animation.

Les objectifs visés :

- Favoriser la formation des jeunes afin de les accompagner à se faire une place sur le marché de l'emploi
- Améliorer la qualité des prestations d'animation.

• **Descriptif opérationnel du projet**

Inscrites au schéma de développement du Cej 1ère génération signé pour la période 2010-2013 et reconduites au Cej 2^{ème} génération, la commune avait prévu de développer la formation de 10 contractuels à compter de 2011, ce qui devait permettre de mieux satisfaire les demandes des familles en matière d'offres de loisirs sur le territoire.

Pour des raisons techniques, cet engagement n'a pu être tenu de 2014 à 2017, l'aide n'ayant pu être accordée exceptionnellement qu'à une seule personne, en fin de dispositif.

Cette formation pour 10 jeunes, sera donc inscrite dans le Cej 3ème de 2018-2021.

Public visé : les jeunes âgés de 17 ans au minimum et demandeurs d'emploi, ayant de faibles revenus, souhaitant se qualifier dans le domaine des loisirs, par la formation B.A.F.A. ou B.A.F.D.

• **Critères d'évaluation**

- Taux de réussite (minimum 85 %)
- Nombre de titulaires du BAFA ayant bénéficié d'un accompagnement financier
- Taux d'encadrement des activités de loisirs organisées, avec un taux de diplômés atteignant les 80%

Commune de La Plaine des Palmistes

Fiche action CEJ 3G N° 3

❖ **Activité :**

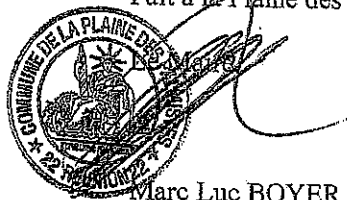
Date prévisible de réalisation : janvier 2018

	2017			2018	2019	2020	2021
	Prévues	Réelles	Hors CEJ				
Nombre de stagiaires formés/ à forme	10	1	/	10	10	10	10

❖ **Données financières :**

	2017			2018	2019	2020	2021
	Prévues	Réelles	Hors CEJ				
Charges							
Coût	8 500	460	/	8 500	8 500	8 500	8 500
Total Charges	8 500	460	/	8 500	8 500	8 500	8 500
Produits							
Autres Subventions	3 000	100	/	3 000	3 000	3 000	3 000
Montant Ps (part CAF)	/	/	/	/	/	/	/
Subvention Municipalité	5 500	360	/	5 500	5 500	5 500	5 500
Total Produits	8 500	460	/	8 500	8 500	8 500	8 500

Fait à la Plaine des Palmistes, le 15 FEV. 2019



Marc Luc BOYER

Fiche Action Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021

Accusé de réception en préfecture
 074-219740065-20190413-DCM22-130419-
 DE
 Date de télétransmission : 18/04/2019
 Date de réception préfecture : 18/04/2019

POSTE DE COORDINATION

Action développée X
 Enfance X

❖ Description : poste de coordonnateur CEJ

Nature	Enfance
Personne chargée de la coordination	Coordinatrice actuelle
Partenaire du CEJ qui finance	Commune de la Plaine des Palmistes

❖ Nature du Projet :

- Financement du poste de coordonnateur CEJ

• Objectifs généraux du poste :

Le nouveau Contrat Enfance Jeunesse étant avant tout basé sur l'analyse du diagnostic social de la commune, le développement d'actions nouvelles seront nécessaires et d'autres seront confortées.

Par conséquent, le financement du poste de coordonnateur Enfance Jeunesse permettra de suivre au mieux l'évolution de ce contrat. Le coordonnateur sera chargé du suivi du contrat en participant à la conception et à la mise en œuvre des actions, en assurant le suivi de ces dernières et en animant la dynamique partenariale.

• Descriptif opérationnel du poste :

Coordination du Contrat Enfance Jeunesse et de la réflexion stratégique sur ce thème.

❖ Activité :

- Coordination, suivi et évaluation des actions inscrites dans le CEJ, en lien avec les porteurs de projets et les conseillers techniques de la CAF
- Soutien à la création et au développement des actions enfance jeunesse sur le territoire
- Mise en réseaux des acteurs locaux
- Recensement des besoins et organisation des formations à destination des acteurs enfance/jeunesse/animation BAFA-BAFD
- Développement et animation des partenariats locaux et institutionnels

❖ Critères d'évaluation

- Quantitatifs : nombre d'actions CEJ mises en œuvre et d'actions nouvelles initiées, nombre de réunions et manifestations organisées sur ce thème, montant des aides financières mobilisées, nombre d'enfants inscrits dans les actions.
- Qualitatifs : développement du partenariat, prise en compte de la thématique dans les priorités des élus, des services et des associations du village.

Commune de La Plaine des Palmistes


Fiche action CEJ 3G N° 4

	2018	2019	2020	2021
Nombre de coordonnateur CEJ	1	1	1	1

❖ Données financières

	2018	2019	2020	2021
Charges				
Coût	27 900	27 900	27 900	27 900
Total Charges	27 900	27 900	27 900	27 900
Produits				
Autres Subventions	/	/	/	/
Montant Ps	/	/	/	/
Subvention Municipalité	27 900	27 900	27 900	27 900
Total Produits	27 900	27 900	27 900	27 900

Fait à la Plaine des Palmistes, le 15 FEV. 2019



 Maire
 Marc Luc BOYER

REACTUALISATION DU DIAGNOSTIC CEJ

Action développée X

Nature	Analyse des besoins sociaux
Gestionnaire	CCAS de la Plaine des Palmistes
Partenaire du CEJ qui finance	Collectivité territoriale – commune de la Plaine des Palmistes

▲ Nature du projet : prestation de service

- Objectifs du projet : réactualiser le diagnostic réalisé en 2014 pour la signature du CEJ 2018/2021
- Objectifs généraux :

Il s'agit de faire réaliser par un prestataire, en l'occurrence le BET COMPAS, une analyse de besoins sociaux sur le territoire de la Plaine des Palmistes, et plus précisément dans le domaine de la Jeunesse et de la Petite Enfance.

Cette analyse permet de faire un état des lieux des besoins du territoire. Cette démarche a pour objectif de recenser les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des publics, les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Il fournit des explications sur l'évolution du passé et des appréciations sur l'évolution future.

Le nouveau C.E.J. 2018-2021 ne peut donc se faire sans ce diagnostic.

▲ Activité :

- Mise en place d'un Comité de pilotage avec les différents partenaires présents sur le territoire (associations du village, Département, CAF) afin de réfléchir sur les données énoncées au diagnostic, et de recueillir les observations de chacun.
- Traduction des données du diagnostic en action.

▲ Critères d'évaluation :

- Quantitatifs : nombre d'actions maintenues ou développées dans le cadre du nouveau C.E.J., notamment chez le jeune public.
- Qualitatifs : mise en place d'un questionnaire en direction des adolescents, à la rentrée scolaire, afin de déterminer le nombre de jeunes intéressés par l'action CLSH Adolescents, non développée sur le précédent contrat.

Commune de La Plaine des Palmistes

Fiche action CEJ 3G N° 5


	2018
Nombre de prestations du bureau d'analyse des besoins sociaux	1

↳ Données financières

	2018
Charges	
Coût	7 340
Total Charges	7 340
Produits	
Autres Subventions	/
Subvention Municipalité	7 340
Total Produits	7 340

Fait à la Plaine des Palmistes, le

15 FEV. 2019



Marc Luc BOYER